

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 3 juillet 2013

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Dossier Assainissement :
  - Devis Etude préalable : Loi sur l'eau
- Informatique : dématérialisation
- Infos et questions diverses

L'an deux mil treize et le lundi huit juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mrs Jacques OTTELET, André LEFEVRE, Mme Marie CASTEL Adjointes,  
Mmes Bernadette BARBIER, Aline GALLY,  
Mrs Vincent AHÜ, Louis POITOUT

Absents excusés : Mme Céline BENOIST, Mr William MARTEL

Absent : -

Secrétaire de séance : Mr Vincent AHÜ



### DOSSIER ASSAINISSEMENT : Devis Etude préalable : Loi sur l'eau

*Le Conseil Municipal accepte le devis de SCIENCES ENVIRONNEMENT pour un montant de 4 400.- € HT soit 5 262.40 € TTC afin d'effectuer des analyses au niveau du :*

- fossé du rejet de la Station d'Épuration
- Rû des Prés du Bois

### INFORMATIQUE : Dématérialisation

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les établissements publics devront transmettre au Trésor public tous les mandats, titres, factures, payés par internet. Pour ce faire, nous devons compléter le logiciel comptabilité actuel et passer par une plateforme électronique.*

*Le Conseil Municipal accepte le devis de CERIG concernant le logiciel pour procéder à la dématérialisation des mandats, titres et factures pour un montant de 750.- € HT, soit 897.- € TTC.*

*Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public E-bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour la transmission des données comptables au Trésor Public pour un montant de :*

- Droit d'entrée : 20.- €
- Cotisation annuelle : 1.04 € par habitant soit 317 € - pour l'année 2013 la cotisation sera de 79.- €

### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

\* **Achat du terrain à Mme BLIN** : Le Conseil Municipal décide de verser à EARL Vincent POMMIER des indemnités d'éviction d'un montant de 2 450.- €

Visa Préfecture le :

**\*\* Logement n°2 - Ecole :** Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au Maire et ses Adjointes pour procéder au choix du nouveau locataire de ce logement.

**\*\* Transport scolaire :** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas prendre en charge le paiement des cartes de transport scolaire.

La séance a été levée à 19 h 30

Varenes, le 10 juillet 2013

Le Maire  
Maurice MOCQUOT

